

susvisée, de l'article 6 de l'arrêté n° 2013-103/GNC du 3 janvier 2013 susvisé et du référentiel de certification annexé, les personnes suivantes sont habilitées à siéger en qualité de représentants qualifiés du secteur professionnel au sein des jurys chargés de se prononcer sur la validation du diplôme d'accompagnateur/accompagnatrice d'autonomie de la personne (DAAP) pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté :

- Mme Murielle Andreoli-Bron, directrice de l'association A.V.A. ;
- M. Aurélien Anny, directeur du service d'aide à la personne « Domiciles services » ;
- Mme Émilie Batailley, directrice de l'EHPAD « Les Barbadines » ;
- Mme Gabriele Baumann, directrice de l'EHPAD « Gabriella » ;
- Mme Valérie Bertram, direction des affaires sanitaires et sociales de la province Sud ;
- Mme Geneviève Bergeret-Cassagne, auxiliaire de vie, foyer de vie La Séviane ;
- Mme Sylvie Bescond Olivier, formatrice à l'institut de formation et conseil (IFC) ;
- Mme Michelle Beulin, conseillère en économie sociale et familiale, CCAS de Nouméa ;
- Mme Monique Bonnet, directrice du service d'aide à la personne « Inter-Assistance » ;
- Mme Chantal Boulanger, directrice du FPAD de l'APEI ;
- Mme Sandrine Chautard, infirmière coordinatrice, EHPAD « Gabriella » ;
- Mme Lucie Debrincat-Lavigne, directrice du service d'aide à la personne « La fleur de l'âge » ;
- Mme Estelle Delattre, éducatrice spécialisée à la maison maternelle Marcelle Jorda ;
- Mme Élisabeth de Pontlevoye, directrice du service d'aide à la personne « Âge d'or » ;
- Mme Régine Dinague, responsable de la Maison d'Accueil « Les Anthuriums » ;
- Mme Amélie d'Alba, conseillère en économie sociale et familiale à l'ASAMAD ;
- Mme Evelyn Eriale, directrice de la résidence « l'âge d'or » ;
- Mme Apolina Falélavaki, aide médico-psychologique, foyer Paul Reznick ;
- Mme Caroline Ferki, Centre communal d'action sociale de Nouméa ;

- Mme Marie Ferreira, responsable du service d'aide à la personne « Serena assistance » ;
- Mme Liliane Foord-Tamahahe, formatrice à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC) ;
- Mme Carole Fuahea, formatrice à l'IFPSS-NC ;
- Mme Dominique Gensous, formatrice à l'institut de formation et conseil (IFC) ;
- Mme Gina Gimán, auxiliaire de vie au foyer N'GEA ;
- Mme Roselyne Lamotte, directrice du service d'aide à la personne « La présence de Manou » ;
- Mme Isabelle Lecordier, infirmière coordinatrice, pôle gériatrique ;
- Mme Emmanuelle Moutotte, formatrice à l'IFPSS-NC ;
- Mme Isabelle Nicolas, formatrice à l'institut de formation et conseil (IFC) ;
- Mme Rose Passil, aide médico-psychologique, foyer Paul REZNICK ;
- Mme Elsa Piraudon, directrice de l'EHPAD « Azur santé » ;
- Mme Marie-Hélène Renard, formatrice à l'institut de formation et de développement de l'enseignement catholique (IFDEC) ;
- Mme Nora Rossetto, formatrice AAP au CFPPA NORD ;
- Mme Marie-Régine Rotard, éducatrice spécialisée à « l'Age d'Or » ;
- Mme Anne Sansonetti, directrice du service de l'aide aux personnes à autonomie réduite (APAR) de la province Nord ;
- Mme Helmina Tarwin, technicienne en économie sociale et familiale, CCAS Nouméa ;
- Mme Jeannette Wamowe, aide médico psychologique au CAJEDA ;
- Mme Catherine Wendling, directrice de la maison maternelle Marcelle Jorda.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie*
PHILIPPE GERMAIN

*Le vice-président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
JEAN-LOUIS D'ANGLEBERMES